

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR
COMMUNE DE MILLERY

COMPTE-RENDU du Conseil municipal : séance du jeudi 24 mars 2022.

L'an deux mil vingt-deux et à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le dix-sept mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

Présents : M. BROCH Gilbert, Mme CLÉMENT Patricia, Mme GARCIA Sandra, Mme GILLES Céline, M. JANNIER Pascal, M. LUCOTTE Dominique, M. LÜDI Jacky, Mme PERROT Claudine, M. ROUSSEAU Philippe.

Absents : M. CHARLES Christian, pouvoir à M. BROCH Gilbert.

Secrétaire de séance : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Mme CLÉMENT Patricia.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 21 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte d'ajouter la délibération numéro IX.

En préalable à la réunion, le conseil municipal observe un moment de recueillement en hommage au peuple ukrainien et aux victimes de ce terrible conflit déclenché par l'envahisseur russe.

I) FIXATION DU PRIX DE VENTE DES PARCELLES CADASTRÉES C NUMÉRO 429 ET C NUMÉRO 430

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le prix de vente des parcelles cadastrées C numéro 429 et C numéro 430 sises à Charentois à 38 euros le m².

La parcelle cadastrée C numéro 429 d'une surface de 358 m² sera cédée à M. LACOMBE Jean-Louis pour la somme de 13 604.00 euros.

La parcelle cadastrée C numéro 430 d'une surface de 219 m² sera cédée à Mme JACOB Christine pour la somme de 8 322.00 euros.

Maître THAVAUD, notaire à Semur-en-Auxois, aura la charge des actes notariés étant entendu que le prix et les frais de notaire seront payables intégralement par les acquéreurs.

II) TRAVAUX DE VOIRIE 2022 DANS LE CADRE DU PROGRAMME APPEL À PROJETS (AP)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de reporter le projet relatif aux travaux de voirie au hameau de Chevigny.
- de réaliser le projet relatif aux travaux de voirie à Millery consistant en des travaux de collecte des eaux pluviales entre la VC numéro 206 et l'impasse du Moulin pour un montant estimatif total de 2 000.00 euros HT.
- sollicite le concours du Conseil départemental dans le cadre du programme d'Appel à Projets (AP).
- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- certifie que les travaux portent sur des voies communales.
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
APPEL À PROJETS	sollicitée	2 000.00 € HT	50% de 2 000.00 € HT plafonné à 10 000.00 € HT.	1 000.00 € HT
TOTAL DES AIDES				1 000.00 € HT
Autofinancement du maître d'ouvrage				1 000.00 € HT

III) RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE

Mme PERROT Claudine, adjointe au maire, expose à l'assemblée les différentes candidatures reçues et précise que la commune ne pourra pas bénéficier du dispositif "contrat aidé", l'Etat l'ayant suspendu. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir la candidature de M. SIRDEY Patrice à raison de 20 heures hebdomadaires.

La date de prise de fonction sera fixée ultérieurement.

IV) CHOIX DU LOCATAIRE DU LOGEMENT COMMUNAL DE MÉNETREUX (REZ-DE-CHAUSSÉE)

M. BROCH Gilbert, adjoint au maire, expose à l'assemblée les différentes demandes reçues et visites réalisées par ses soins.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir la demande de Mme BOUDIN Ludivine.

Cette location prendra effet à compter du 1er avril 2022.

V) RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION NUMÉRO 75/2021 DU 21 DÉCEMBRE 2021.

Le maire donne lecture d'un courrier de la sous-préfecture demandant le retrait de la délibération numéro 75/2021 du 21 décembre 2021 portant sur l'octroi d'une prime de fin d'année d'un montant de 800.00 euros au bénéfice de Mme LEROY Corinne, secrétaire de mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retirer ladite délibération.

VI) CONVENTION DE Moe / d' AMO INGÉNIERIE CÔTE-D'OR LE DÉPARTEMENT (ICO).

Le Maire informe le conseil municipal que, suite à l'adhésion avec Ingénierie Côte-d'Or (ICO), il convient de signer une convention de Maîtrise d'œuvre ou d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec ICO pour les travaux de voirie 2022 consistant en des travaux de collecte des eaux pluviales entre la VC numéro 206 et l'impasse du Moulin pour un montant estimatif total de 2 000.00 euros HT.

Le montant total des honoraires de cette mission (composée d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle) est de 80 € HT, soit 96 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention d'assistance technique pour travaux/études des travaux de collecte des eaux pluviales entre la VC numéro 206 et l'impasse du Moulin pour un montant de 80 € HT, soit 96 € TTC comprenant la tranche ferme et la tranche optionnelle.

VII) SICECO : EXTENSION BT AU HAMEAU DE M / NETREUX

Le Maire présente au conseil municipal le devis ainsi que les conditions techniques établis par le SICECO en vue de réaliser des travaux d'extension BT à Ménetreux pour la parcelle cadastrée ZA numéro 143 propriété de M. CHARLES Christian.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (M. BROCH Gilbert ayant procuration de M. CHARLES Christian ne participe pas au vote en son nom), accepte ledit devis d'un montant HT 13 853.50 €, le montant restant à la charge de la commune s'élevant à la somme de 2 493.63 € HT.

VIII) CONVENTION : ACCORD DE PRINCIPE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (M. BROCH Gilbert ayant procuration de M. CHARLES Christian ne participe pas au vote en son nom), délivre son accord de principe au Maire l'autorisant à signer une convention établissant le remboursement de toutes sommes engagées par la commune en vue de réaliser la partie domaine public de l'extension du réseau électrique alimentant la parcelle cadastrée ZA numéro 143 propriété de M. CHARLES Christian.

IX) VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

Le conseil municipal,

après avoir pris connaissance du courrier de M. QUIGNARD Roland par lequel ce dernier propose d'acheter à la commune du bois de chauffage coupé il y a plusieurs années (et de qualité calorifique médiocre) par des membres de l'Association du Motocross du Télégraphe sur le Mont Télégraphe, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de vendre à M. QUIGNARD Roland ledit bois de chauffage pour la somme de 50 €.

Informations diverses :

- **LA POSTE** : rapport de fin de prestation.

- **Affouages** : la portion initialement attribuée à M. LÜDI Jacky a été transmise à M. GILLES Hervé.

- **Adressage** : le site adresse.data.gouv.fr permet de retrouver et situer toutes les adresses situées sur la commune.

- **Litige** entre le cabinet d'avocats CARBONNIER – LAMAZE – RASLE en qualité de conseil de M. LABIE Michel et la commune au sujet du terrain de motocross.

- Suite à des **dépôts sauvages**, le Maire a déposé plainte en gendarmerie. Les responsables ont dû retirer leurs déchets. En outre, les contrevenants convoqués devant le tribunal de proximité de Montbard ont été condamnés chacun à une amende de 100 euros + inscription à leur casier judiciaire.

- La Gendarmerie informe qu'une nouvelle forme d'**arnaque dite "à la poubelle"** vient de voir le jour. Les escrocs font croire aux particuliers chez qui ils se rendent (principalement les personnes âgées et vulnérables) qu'ils doivent changer leurs bacs de poubelle et leur demandent en échange une somme d'argent. En ce cas, n'hésitez-pas à appeler le 17.

- **Chasse** : suite à la suspension des notifications d'attribution, celles-ci ont été levées le 17 février.

- **Fibre optique** : malgré un suivi on ne peut plus sérieux des travaux par M. JANNIER Pascal, nous ne sommes toujours pas en mesure d'indiquer la date à laquelle foyers et entreprises seront raccordés et ce, malgré de redondantes promesses du conseil départemental!!!

- Deux **nouvelles entreprises** auxquelles nous souhaitons pleine réussite se sont installées sur notre territoire :

→ Mme Sabine GAUDRY : Charentois 22 rue de l'Arman 辮 n : atelier d'abat-jour sur mesure.

06.31.35.72.29 contact@lumiere-et-harmonie

→ M. Sébastien GAREL : Ménetreux 7 rue de Rougebet : électricité générale.

06.21.36.20.59 ecourant.electricite@gmail.com

Aidons l'Ukraine : une première livraison de plusieurs m3 de dons sera acheminée à Dijon (d'où ils partiront en Ukraine) par des élus le 1er avril prochain.

La municipalité s'associe à l'association UDB (Ukraine Dijon Besançon) pour remercier les généreux donateurs.

Les dons continuent d'être récoltés en mairie ou auprès des élus (médicaments, nourriture bébés et adultes, produits d'hygiène bébés et adultes...)

- courrier de Mme Amélie POTET.

- courrier réponse du Conseil régional relatif au ramassage scolaire à Pont-de-Chevigny.

Séance levée à 22h00

Pensez à visiter le site internet communal régulièrement mis à jour. www.millery21.fr